

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 63

11 février 1997

SOMMAIRE

Cantrade Invest	page 3007	Isopipe International S.A., Luxembourg	2983
Chabros Holding S.A., Luxembourg	3022	Jerry Benson Holding S.A., Luxembourg	2993
Compagnie Financière du Hameau S.A., Luxembg	3020	Juna S.A.H., Luxembourg	3022
Ecobel S.A., Luxembourg	3024	KA Investments S.A., Luxembourg	2993
Enterhold S.A., Luxembourg	3023	Kanaka Holding S.A., Luxembourg	3023
Europe Trade, S.à r.l., Luxembourg	2978	KBLux-Lease S.A., Luxembourg	2992
Eurotrade A.G., Luxembourg	2978	Kopal S.A., Luxembourg	2989
Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Luxembourg	2979	Lafimar S.A., Luxembourg	2994
Finance for Danish Industry International S.A., Lu-		Lagon International Holding S.A., Luxembourg ...	2994
xembourg	3021	Lagorno S.A., Luxembourg	2994
Financière de Beaufort S.A., Luxembourg ..	2979, 2980	Lago S.A., Luxembourg	2994
Financière d'Ibis S.A., Luxembourg	2978	Lairnisia Investment S.A., Luxembourg	2995
Financière du Niagara S.A., Luxembourg	2979	Linor S.A., Luxembourg	2994
Financière Européenne S.A., Luxembourg ..	2980, 2981	Lintofin S.A., Luxembourg	2995
Financière Franco-Belge de Gestion Patrimoniale		Lito S.A., Luxembourg	2995, 2996
S.A., Luxembourg	2978	Locafer S.A., Luxembourg	2997
Finde S.A.H., Luxembourg	2981	Lucorn S.A., Luxembourg	2997
Fin & Meg S.A., Luxembourg	2979	Lueur S.A., Luxembourg	3024
Five Arrows Fund Management S.A., Luxembourg	2982	Lux-Export, S.à r.l., Howald	2997
Forgest Investments S.A., Luxembourg	2983, 2984	Luxnor S.A., Luxembourg	2996
Garage Meris et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	2985	Lux Supplies, S.à r.l., Bertrange	2999
Gartex S.A., Luxembourg	2986	M.A.D. Holding S.A., Luxembourg	2996
Gef S.A., Luxembourg	2984, 2985	Manama Holding S.A., Luxembourg	2999
GE Holdings Luxembourg & Co, S.à r.l., Luxembg	2985	Marnilux S.A.H., Luxembourg	2997, 2999
Gestion Lion-Interoblig S.A., Luxembourg	2987	Matrix S.A., Luxembourg	3015
Gilbert, S.à r.l., Luxembourg	2987	Minea S.A.	2999
Globalinvest S.A., Luxembourg	2989	Nylof S.A., Luxembourg	3000
Gomareal S.A., Luxembourg	3011	Optimo S.A.H., Luxembourg	3000, 3001
Good-Lux S.A., Steinsel	2989	Oriflame Eastern Europe S.A.H., Luxembg	3001, 3003
Gotim Holding S.A., Luxembourg	2988, 2989	Paragon S.A., Luxembourg	3004
GSM Gold S.A., Luxembourg	2990	Per Investments S.A., Luxembourg	3003
Guarani S.A., Luxembourg	3023	Perioste S.A., Luxembourg	3004
Guarantee International Holding S.A., Luxembourg	3023	Perlmar S.A., Luxembourg	3004
Hifi International, S.à r.l., Luxembourg	2987, 2988	Perspectives et Réalisations Immobilières S.A., Lu-	
HL - Décoration, S.à r.l., Ellange	3009	xembourg	3007
Hobuch Finanz S.A., Luxembourg	3021	Placidus S.A., Luxembourg	3022
Holding de Financements et d'Investissements S.A.,		P.P.A. S.A., Luxembourg	3020
Luxembourg	2990	Rancois Holding S.A., Luxembourg	3005
Immobilière de Fentange S.A., Luxembourg	3024	Realinvest S.A., Luxembourg	3021
Immobilière Graas S.A., Leudelange	2986	Ressources Internationales S.A., Luxembourg	3004, 3005
Immolodans S.A., Luxembourg	2990, 2991	Rick Holdings S.A., Luxembourg	3006
Immosun S.A., Luxembourg	2992	Scheer Frères, S.à r.l., Luxembourg	3006
Insurance Participations Company S.A., Luxembg	2992	Siros S.A., Luxembourg	3022
Intercone S.A., Luxembourg	2992	Société Adramco S.A., Luxembourg	3019
International Acom Technics S.A., Luxembourg ..	2992	Société de Gestions Immobilières S.A., Luxembourg	3024
(IGSC) International Granit and Stone Cladding S.A.,		Système de Transport Vertical S.A., Luxembourg	3007
Luxembourg	2993	Templeton Global Strategy Funds, Sicav, Luxembg	3020
Internautic S.A., Luxembourg	2991	Walker & Terrell S.A.H., Luxembourg	3008, 3009

EUROPE TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1024 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.470.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(42853/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

EUROPE TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1024 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.470.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(42854/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

EUROTRADE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 11.579.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1996 et de la réunion du conseil d'administration du même jour que Messieurs Alfred Eckstein, Helmut Friemond et Hermann Haferkamp ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat, et que les nouveaux administrateurs de la société sont dorénavant les suivants:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42856/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE FRANCO-BELGE DE GESTION PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.318.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Signature.

(42866/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE D'IBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.314.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Signature.

(42867/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.682.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration du 29 novembre 1996 que Monsieur Jean-Marie Boden est nommé administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42858/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE DU NIAGARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.844.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Signature.

(42868/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE DU NIAGARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.844.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 octobre 1996 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42869/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIN & MEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.875.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

(42872/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE DE BEAUFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.128.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(42860/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE DE BEAUFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.128.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mai 1995

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Jean Pierson.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

G. Coene Y. Juchem
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42861/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE DE BEAUFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.128.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 décembre 1995
à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 30 mai 1995 de M. Yvan Juchem au poste d'Administrateur en remplacement de M. Jean Pierson, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Y. Juchem G. Coene
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42862/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.264.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(42863/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.264.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mai 1995

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Jean Pierson.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Patrick Lefebvre, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. Quintus P. Lefebvre
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42864/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.264.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 décembre 1995
à 10.00 heures, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 30 mai 1995 de M. Patrick Lefebvre au poste d'administrateur en remplacement de M. Jean Pierson, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans.

Les mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Pour copie conforme
J. Quintus P. Lefebvre
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42865/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FINDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.344.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINDE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41.344, constituée suivant acte reçu le 10 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 598 du 16 décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés par actes reçus:

- en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 156 du 10 avril 1993;
- en date du 9 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 84 du 8 mars 1994;
- en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 569 du 8 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Vilma Domenicucci, employée de banque, demeurant à Longwy, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 11.300 (onze mille trois cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de ITL 4.550.000.000,- (quatre milliards cinq cent cinquante millions de liras italiennes) et de porter ainsi le capital de ITL 11.300.000.000,- (onze milliards trois cents millions de liras italiennes) à ITL 15.850.000.000,- (quinze milliards huit cent cinquante millions de liras italiennes).

2. - Réduction du capital social à concurrence de ITL 4.550.000.000,- (quatre milliards cinq cent cinquante millions de liras italiennes) et de porter ainsi le capital de ITL 15.850.000.000,- (quinze milliards huit cent cinquante millions de liras italiennes) par apurement des pertes à ITL 11.300.000.000,- (onze milliards trois cents millions de liras italiennes).

3. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 4.550.000.000,- (quatre milliards cinq cent cinquante millions de liras italiennes) et de le porter ainsi de son montant actuel de ITL 11.300.000.000,- (onze milliards trois cents millions de liras italiennes) à ITL 15.850.000.000,- (quinze milliards huit cent cinquante millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 4.550 (quatre mille cinq cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit italien FINOS S.p.A., ayant son siège social à Milan (Italie).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes, la société FINOS, prédésignée, ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, cette dernière représentée par Monsieur Gustave Stoffel et Monsieur Federico Franzina, prénommés, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire les 4.550 (quatre mille cinq cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de ITL 4.550.000.000,- (quatre milliards cinq cent cinquante millions de lires italiennes), existant à son profit et à charge de la société anonyme FINDE S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 4 novembre 1996 par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Marc Mackel, de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- a) L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
- b) La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
- c) La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 4.550 actions de ITL 1.000.000,- chacune, totalisant ITL 4.550.000.000,-.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de ITL 4.550.000.000,- (quatre milliards cinq cent cinquante millions de lires italiennes) et de le ramener ainsi de son montant actuel de ITL 15.850.000.000,- (quinze milliards huit cent cinquante millions de lires italiennes) à ITL 11.300.000.000,- (onze milliards trois cents millions de lires italiennes) par apurement des pertes de la société et l'annulation des 4.550 (quatre mille cinq cent cinquante) actions ci-avant émises.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration aux fins de procéder aux écritures comptables et à l'annulation des actions.

Quatrième résolution

Compte tenu du fait que les résolutions prises ci-avant n'impliquent pas de modifications statutaires, l'assemblée décide de laisser l'article 5 inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Stoffel, F. Franzina, V. Domenicucci, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 94S, fol. 45, case 6. – Reçu 930.475 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(42871/215/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIVE ARROWS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 60, rue Jean-Baptiste Esch.

R. C. Luxembourg B 46.974.

M. Peter Collacott, Managing Director de ROTHSCCHILD ASSET MANAGEMENT Ltd., Five Arrows House, St. Swithin's Lane, Londres, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle en remplacement de M. Erich Stromeyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Pour FIVE ARROWS FUND MANAGEMENT S.A.

P. Leeflang

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42873/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

ISOPIPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue J. B. Fresez.
R. C. Luxembourg B 54.753.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 novembre 1996 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 1996 de révoquer avec effet immédiat le mandat d'Administrateur conféré à Monsieur René Quentin lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 23 avril 1996. Il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42908/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FORGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.395.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORGEST INVESTMENTS S.A.

Signature
Deux administrateurs

(42874/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FORGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.395.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORGEST INVESTMENTS S.A.

Signature
Deux administrateurs

(42875/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FORGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.395.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORGEST INVESTMENTS S.A.

Signature
Deux administrateurs

(42876/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FORGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.395.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORGEST INVESTMENTS S.A.

Signature
Deux administrateurs

(42877/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FORGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.395.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORGEST INVESTMENTS S.A.

Signature

Deux administrateurs

(42878/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FORGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.395.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 octobre 1996

Quatrième résolution

L'examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes des exercices 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995 et des bilans aux 31 décembre 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995, fait apparaître que le report des pertes dépasse plus de la moitié du capital social. L'Assemblée des Actionnaires décide de reporter sa décision quant à la poursuite de l'activité de la société ou quant à sa dissolution, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1996. Jusqu'à cette Assemblée Générale, le maintien de l'activité sociale est donc décidé.

FORGEST INVESTMENTS S.A.

Signature

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42879/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(42884/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.856.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 25 avril 1996 à 11.00 heures
23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Statutaire décide, à l'unanimité, de renouveler pour un an le mandat des administrateurs:

- M. Hamad Abdulaziz Al-Sagar
- M. Youssef Abdulaziz Al-Fulaij
- M. Ali Khassawneh

Leur mandat prendra donc fin à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler pour un an le mandat de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra donc fin à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour copie conforme

Administrateur

Administrateur

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42885/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.856.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 septembre 1996

Le Conseil dûment autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1996, décide de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de celle-ci à M. Hamad Abdulaziz Al-Sagar qui pourra engager la société sous sa seule signature.

GEFINOR

A. Khassawneh H.A. Al-Sagar
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42886/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GARAGE MERIS ET CIE, Société en commandite simple.

Siège social: Luxembourg, 45, rue de Bouillon.
R. C. Luxembourg B 16.250.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 29 août 1996

Il résulte des décisions d'une assemblée générale tenue le 29 août 1996 que les statuts ont été modifiés comme suit:

Art. 6. L'alinéa 2 du texte actuel est remplacé par le texte suivant:

«Il est divisé en 17.500 parts d'intérêts, de dix mille (10.000,-) francs chacune, entièrement libérées comme suit:

1. Madame Valentine Wagner, industriel, veuve de Monsieur René Meris, demeurant à Bertrange, 148, rue de Luxembourg, neuf mille quatre cent trente-quatre parts	9.434 parts
2. Monsieur Jean Meris, ingénieur, demeurant à Kockelscheuer, 7, rue de la Ferme, quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze parts	4.495 parts
3. Monsieur Pierre Meris, employé privé, demeurant à Kehlen, 29, Domaine du Brameschhof, trois mille cinq cent soixante et onze parts	3.571 parts
Total: dix-sept mille cinq cents parts	17.500 parts »

Art. 8. Le texte actuel de cet article est remplacé par le texte suivant:

«Art. 8. Transmission par suite de décès d'un associé commanditaire.

La société ne sera pas dissoute par le décès d'un associé commanditaire. Elle continuera, de plein droit, avec ses héritiers et représentants, qui conserveront la qualité de commanditaire du défunt pour les parts d'intérêts qu'il possédait dans la société.»

Pour extrait conforme

Un gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1996, vol. 485, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42880/267/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le 29 novembre 1996 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. Ladite société a été constituée par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 3 septembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Teun Chr. Akkerman.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Stefan Arts.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Marjoleine van Oort.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par ces actionnaires ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et, à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les parties, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président déclare ce qui suit:

I. Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000 LUF) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000 LUF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en consé-

quence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de la disposition transitoire ayant comme effet que le premier exercice social commencé le 3 septembre 1996 - étant la date de constitution de la société - finira le 30 septembre 1997.

Ces faits exposés, ont été constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

Le changement de la disposition transitoire ayant comme effet que le premier exercice social commencé le 3 septembre 1996 finira le 30 septembre 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 1996.

<i>Signature</i>	<i>Signature</i>	<i>Signature</i>
<i>Président</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42883/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GARTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.968.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GARTEX S.A.

Y. Johanns	H. Hansen
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

(42881/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GARTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.968.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 octobre 1996

Monsieur F. Mesenburg, Monsieur H. Hansen et Madame Y. Johanns sont renommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2002. FIN-CONTROLE S.A., est renommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme

GARTEX S.A.

Y. Johanns	H. Hansen
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42882/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

**IMMOBILIERE GRAAS, Société Anonyme,
(anc. ETS. JOS GRAAS S.A.).**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 12.853.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Signature.

(42899/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GESTION LION-INTEROBLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26a, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.715.

Extrait du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 3 septembre 1996

1. Démission et nomination d'un Administrateur

Le Conseil est informé de la démission de Monsieur Jean Bernicot, appelé à d'autres fonctions au sein du CREDIT LYONNAIS; il le remercie de sa collaboration apportée à la Société de Gestion et décide la nomination de Monsieur Guy Legrand pour la poursuite de son mandat.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

2. Délégation de pouvoirs à un Administrateur

Monsieur Guy Legrand exercera les pouvoirs précédemment délégués à Monsieur Jean Bernicot. Le Conseil délègue donc pouvoirs à Monsieur Guy Legrand pour représenter la société dans ses rapports avec les diverses institutions et administrations et pour autoriser tout acte de nature à assurer la bonne marche de la Société de Gestion et à permettre la poursuite de son objet social sous les restrictions prévues par la loi, les statuts et les documents de vente.

Pour extrait certifié conforme
CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42887/019/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GILBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 89-93, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.599.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Soc. Civ.

Signature

(42888/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 13.377.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 6, avenue de la Liberté (R. C. Luxembourg B numéro 13.377),

constituée originellement sous la forme d'une société anonyme par acte du notaire Tom Metzler, alors de résidence à Redange, à la date du 27 octobre 1975, publié au Mémorial C, numéro 29 du 13 février 1976, et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné comme suit:

- en date du 3 janvier 1984, publié au Mémorial C, numéro 43 du 15 février 1984,
- en date du 9 mai 1986, publié au Mémorial C, numéro 223 du 7 août 1986,
- en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C, numéro 211 du 5 août 1988, et
- en date du 8 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 249 du 27 mai 1993.

L'assemblée se compose de:

1.- Monsieur Jacques Niedercorn, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

2.- La société anonyme HIFI-PARTICIPATIONS, avec siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ici représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social est fixé à un million de francs (1.000.000,- Frs.), représenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs (10.000,- Frs.) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que Monsieur Jacques Niedercorn et la société HIFI-PARTICIPATIONS sont les seuls associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tout matériel intervenant directement ou indirectement dans l'enregistrement, la reproduction et la transmission du son et de l'image, de tout matériel électronique, informatique, de télécommunication et électroménager. La société a en outre pour objet la commercialisation et la distribution de matériel photographique. Elle peut conclure des contrats de franchisage et peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui peuvent en favoriser la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg, 6, avenue de la Liberté à L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer les gérants techniques, Messieurs Gérard Klose et Christian Haux, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Valentin Pissinger, gérant, demeurant à Luxembourg, comme gérant technique pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'assemblée confirme le mandat de gérant administratif donné à Monsieur Jacques Niedercorn pour une durée indéterminée.

Septième et dernière résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir des gérants administratif et technique comme suit:

«La société est engagée par la seule signature du gérant administratif, sauf dans le domaine technique où la société est engagée par la signature conjointe des gérants technique et administratif.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à la somme de trente mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 1996, vol. 498, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 1996.

J. Seckler.

(42896/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 13.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 1996.

J. Seckler.

(42897/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GOTIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.608.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Signature.

(42892/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GOTIM HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.608.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 1996 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Pour copie conforme
Administrateur, Administrateur,
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42893/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GLOBALINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.325.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

WEBER & BONTEMPS, Société civile
Signature

(42890/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GOOD-LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Près.
R. C. Luxembourg B 43.888.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 septembre 1996 que:

- la cooptation de Monsieur Yuval Hadari comme administrateur a été ratifiée;
- la démission de Messieurs Yoram Ben-Porat, Abraham Rotem et Yuval Hadari a été acceptée et décharge pleine et entière leur a été accordée;
- les personnes suivantes ont été élues aux fonctions d'administrateur pour un terme expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 1998:

Monsieur Moshe Nur, administrateur, demeurant en Israël,
Monsieur Yoram Ben-Porat, administrateur, demeurant en Belgique,
Monsieur Carlos Sasson, administrateur, demeurant en Israël.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42891/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

KOPAL S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg.

AUFLÖSUNG

Auszug

Es ergibt sich aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks aus Luxemburg am 19. November 1996, einregistriert in Luxemburg, am 28. November 1996, Band 94S, Blatt 64, Feld 9, dass die Gesellschaft KOPAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, aufgelöst wurde gemäss Beschluss des alleinigen Aktionärs und dass ihre Liquidation abgeschlossen ist und dass sämtliche Passiva bezahlt und sämtliche Aktiva übernommen wurden. Die Geschäftsbücher der Gesellschaft bleiben für eine Dauer von fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt, hinterlegt.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. Dezember 1996.

J.-P. Hencks.

(42913/216/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GSM GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.888.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(42894/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

GSM GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 40.654.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 25 novembre 1996,
- les comptes au 30 juin 1995 sont approuvés à l'unanimité;
- le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire;
- la délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1996 est reportée à une date ultérieure.
Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42895/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

HOLDING DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.746.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 1996 que:

L'Assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, démissionnaire, la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(42898/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

IMMOLODANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOLODANS S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée initialement sous la forme de société civile particulière et sous la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE C. J. FABER suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C, N° 545 du 25 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, N° 178 du 19 avril 1995, ledit acte portant changement de la dénomination et adoption du statut de société anonyme, la dernière modification statutaire étant intervenue suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C, N° 491 du 1^{er} octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Heinz Vogel, administrateur de sociétés, demeurant à Birmensdorf (Suisse), qui désigne comme secrétaire, Monsieur José Ney, employé privé, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 5 des statuts par l'ajout, au dernier alinéa, de la phrase suivante:

«Lors de cette autorisation, l'assemblée peut désigner directement tel administrateur chargé de représenter la société, lors de la passation de l'acte autorisé, sous sa seule signature.»

2) Autorisation à donner en vue de consentir à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, en garantie d'une ouverture de crédit à accorder à la Société à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), une hypothèque conventionnelle sur une place à bâtir sise à Bereldange, inscrite au cadastre de la commune de Walferdange, section C de Bereldange, sous le N° 972/2959, lieudit «In den Elterstrachen», d'une contenance de 5,01 ares, aux clauses et conditions à déterminer par le mandataire, y compris la stipulation de la voie parée, pour garantie d'un montant de dix millions de francs luxembourgeois en principal.

Désignation d'un administrateur en vue de passer l'acte de constitution d'hypothèque afférent.

3) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts par l'ajout, au dernier alinéa, de la phrase suivante:

«Lors de cette autorisation, l'assemblée peut désigner directement tel administrateur chargé de représenter la société, lors de la passation de l'acte autorisé, sous sa seule signature.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser la société à consentir à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, en garantie d'une ouverture de crédit à accorder à la Société à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), une hypothèque conventionnelle sur une place à bâtir sise à Bereldange, inscrite au cadastre de la commune de Walferdange, section C de Bereldange, sous le N° 972/2959, lieudit «In den Elterstrachen», d'une contenance de 5,01 ares, aux clauses et conditions à déterminer par le mandataire, y compris la stipulation de la voie parée, pour garantie d'un montant de dix millions de francs luxembourgeois en principal.

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article 5, de nommer comme mandataire en vue de passer l'acte de constitution d'hypothèque afférent, Monsieur Heinz Vogel, administrateur de sociétés, demeurant à Birmensdorf (Suisse).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: H. Vogel, J. Ney, C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 94S, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

J.-P. Hencks.

(42900/216/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

IMMOLODANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(42901/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

INTERNAUTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.508.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

INTERNAUTIC S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(42907/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

IMMOSUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.746.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour IMMOSUN S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42902/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.756.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Signature.

(42903/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

INTERCONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.408.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour INTERCONE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42904/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

INTERNATIONAL ACOM TECHNICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.655.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Signature.

(42905/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

KBLux-LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.895.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDISCOLUX S.A.

(anc. KBLux-LEASE S.A.)

H. Hansen

Administrateur-Délégué

(42912/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

(IGSC) INTERNATIONAL GRANIT AND STONE CLADDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 33.579.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 12 novembre 1996

Affectation du résultat: la perte de LUF 131.453 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Le mandat de chacun des trois administrateurs, MM. Jean Wagener, Alain Rukavina, Madame Patricia Thill ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996. Signature.
(42906/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

JERRY BENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.954.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour JERRY BENSON HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(42909/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

KA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.114.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour KA INVESTMENTS S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(42910/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

KA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 1996.

- Monsieur Johan Goddaer, directeur financier, Borgerhout (B) est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Van Quickenborne. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

- Monsieur Johan Goddaer est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme
KA INVESTMENTS S.A.

P. Decoodt J. Van Quickenborne
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(42911/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LAFIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 28.874.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Signature.

(42914/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.125.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour LAGO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42915/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LAGON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.664.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LAGON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

A. Renard

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(42916/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LAGORNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.782.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Signature.

(42917/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.668.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour LINOR S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42919/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LAIRNISIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.011.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Signature.

(42918/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LINTOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.512.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LINTOFIN S.A.

Y. Johanns F. Mesenburg
Administrateur *Administrateur*

(42920/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LINTOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 février 1996

- Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm, est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Le mandat d'Administrateur de Madame Yolande Johanns et de Monsieur François Mesenburg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

LINTOFIN S.A.

Y. Johanns F. Mesenburg
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42921/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LITO S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 1970, publié au Mémorial C, N° 11 du 23 janvier 1971, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 juillet 1996, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange,

qui désigne comme secrétaire, Madame Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon. L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Eric Leclerc, diplômé EPHEC, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social du trente et un décembre au trente et un janvier de chaque année.

2.- Modification de l'article 18 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier de chaque année.»

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres

du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la société qui dorénavant commencera le premier février et finira le trente et un janvier de l'année suivante, l'exercice social en cours devant se terminer le trente et un janvier 1997.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier février de chaque année et finit le trente et un janvier de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: H. Grisius, M. Magnier, E. Leclerc, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 94S, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

J.-P. Hencks.

(42922/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(42923/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LUXNOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.811.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LUXNOR S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(42929/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

M.A.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.318.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour M.A.D. HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42931/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LOCAFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1996

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Il ressort également du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que Monsieur John Seil a été nommé président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Signature.

(42924/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LUCORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.575.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Signature.

(42925/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LUX-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Howald.
R. C. Luxembourg B 22.487.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(42926/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

MARNILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.383.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée MARNILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.383;

ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 23 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 143 du 4 avril 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 225 du 17 mai 1993 et pour la dernière fois en date du 20 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 419 du 28 août 1996.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Vania Baravini, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Milia Gatto, employée de banque, demeurant à Rombas (F).

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateurs, Madame Elena Di Caro et Monsieur Reno Tonelli, employés de banque, demeurant à Strassen respectivement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'entière du capital social de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de CHF 3.200.000,- (trois millions deux cent mille francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 500.000,- (cinq cent mille francs suisses) à CHF 3.700.000,- (trois millions sept cent mille francs suisses) par la création de 32.000 (trente-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement;

2. Suppression, pour autant que de besoin, du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire;

4. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant comme dûment constituée, a délibéré sur les points portés à l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de CHF 3.200.000,- (trois millions deux cent mille francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 500.000,- (cinq cent mille francs suisses) à CHF 3.700.000,- (trois millions sept cent mille francs suisses) par la création de 32.000 (trente-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement, par un apport en espèces, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire, la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée RADICI SUD COMMERCIALE, avec siège social à Bergamo (I), est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire, donnée le 4 novembre 1996 à Bergamo (I).

Ladite renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenue:

Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant au nom et pour le compte de l'autre actionnaire, à savoir la société à responsabilité limitée de droit italien, dénommée FINLOMBARDO, avec siège social à Bergamo (I), en vertu d'une procuration donnée à Bergamo (I) en date du 4 novembre 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société MARNILUX S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société FINLOMBARDO prénommée, toutes les trente-deux mille (32.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses).

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par la société FINLOMBARDO, préqualifiée.

Libération

La société FINLOMBARDO, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des trente-deux mille (32.000) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces de trois millions deux cent mille francs suisses, (CHF 3.200.000,-).

La contre-valeur en liras italiennes de ce montant se trouve dorénavant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée des actionnaires décide la modification de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trois millions sept cent mille francs suisses (CHF 3.700.000,-), représenté par trente-sept mille (37.000) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 78.304.000,- LUF.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 895.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, M. Gatto, E. Di Caro, R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 1996, vol. 828, fol. 52, case 12. – Reçu 783.040 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996.

J. Delvaux.

(42935/208/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

MARNILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 38.383.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996.

J. Delvaux.

(42936/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

LUX SUPPLIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange.

R. C. Luxembourg B 44.834.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(42930/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

MANAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.967.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Signature.

(42933/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

MINEA S.A., Société Anonyme.

Démission

Monsieur Thibal Michel donne sa démission avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur et demande à la société de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42944/735/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

NYLOF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.573.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour NYLOF S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42957/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

OPTIMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OPTIMO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 343 du 31 décembre 1988.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 8.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) par l'incorporation au capital d'un montant de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-) par apport en espèces et par un montant de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 6.250.000,-) à prélever sur les réserves.

b) Augmentation du nombre d'actions pour le porter de mille deux cent cinquante (1.250) à dix mille (10.000) par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles.

c) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

d) Souscription et libération des actions nouvelles par FINACAP S.A.

e) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,-):

A) par la création et l'émission de deux mille cinq cents actions (2.500) nouvelles à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte, la société anonyme holding FINACAP S.A., avec siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles par la société FINACAP S.A., préqualifiée.

Ces deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

B) par la création de six mille deux cent cinquante actions (6.250) nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par l'incorporation au capital d'un montant de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,-), à prélever sur les réserves.

L'existence de cette réserve résulte d'un bilan arrêté au 31 mars 1996, lequel bilan est annexé aux présentes.

Les actions nouvelles sont attribuées gratuitement aux actionnaires dans la proportion des actions par eux détenues.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article quatre premier alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions de francs (10.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1996, vol. 828, fol. 77, case 10. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996.

F. Kessler.

(42759/219/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

OPTIMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996.

F. Kessler.

(42760/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Has appeared:

Mr Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, residing in Luxembourg,

acting in the name of ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A.,

a holding company with its registered office in Luxembourg,

pursuant to the decision of the board of directors dated on the 8th of November 1996,

whereof an excerpt of the minute of the meeting is annexed to this deed.

The appearing person declared and required the notary to act that:

1. The company ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A. was incorporated by a deed of the undersigned notary on the 29th of June 1990, published in the Mémorial C, number 469 of the 17th of December 1990, and whose Articles of Incorporation have been amended:

- on the 7th of September 1990 by a deed published in the Mémorial C, number 379 of the 15th of October 1990,

- on the 3rd of July 1991 by a deed published in the Mémorial C, number 470 of the 24th on December 1991,

- on the 11th of November 1991 by a deed published in the Mémorial C, number 164 of the 25th of April 1992,

- on the 16th of July 1992 by a deed published in the Mémorial C, number 533 of the 19th of November 1992,

- on the 13th of November 1992 by a deed published in the Mémorial C, number 56 of the 5th of February 1993,

- on the 11th of May 1993 by a deed published in the Mémorial C, number 362 of the 10th of August 1993,
- on the 29th of June 1993 by a deed published in the Mémorial C, number 421 on the 13th of September 1993,
- on the 13th of April 1994, by a deed published in the Mémorial C, number 137 of the 31st of August 1994; and
- on the 9th of May 1995 by a deed published in the Mémorial C, number 404 of the 24th of August 1995,

2. According to article 5 of the Articles of Incorporation, amended by a deed of the undersigned notary on the 9th of May 1995, the authorized capital of the company is fixed at twelve million £ Sterling (12,000,000.- GBP) and all powers have been granted to the board of directors to render effective such authorized capital as a whole at once, by successive portions, or by continuous issues.

3. By a deed of the undersigned notary dated on the 13th of April 1994, the capital has been increased up to ten million four hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-five £ Sterling ninety-five Pennys (10,425,645.95 GBP), represented by ten million four hundred and four thousand seven hundred and ninety-nine shares (10,404,799) of no par value.

Pursuant to the decision of the board of directors taken in its meeting dated on the 8th of November 1996, forty-five thousand new shares (45,000) have been issued.

Mr Norbert Schmitz declares that these new shares have been fully paid up, the issue price being one Pound Sterling (1.- GBP) per share.

Proof was given to the undersigned notary that the amount of forty-five thousand £ Sterling (45,000.- GBP) has been paid up in cash and made available to the corporation what is expressly certified by the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The share capital is fixed at ten million four hundred and seventy thousand six hundred and forty-five £ Sterling ninety-five Pennys (10,470,645.95 GBP), represented by ten million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and ninety-nine shares (10,449,799) of no par value.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations of charges in any form whatever, concerning this increase of capital are estimated at approximately eighty thousand Luxembourg francs (80,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, agissant au nom de ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., une société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, conformément à une décision du Conseil d'Administration datée du 8 novembre 1996, dont un extrait du procès-verbal de la réunion est annexé au présent acte.

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1.- La société ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 469 du 17 décembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés:

- le 7 septembre 1990, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 379 du 15 octobre 1990,
- le 3 juillet 1991 suivant acte publié au Mémorial C, numéro 470 du 24 décembre 1991,
- le 11 novembre 1991, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 164 du 25 avril 1992,
- le 16 juillet 1992, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 533 du 19 novembre 1992,
- le 13 novembre 1992, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 56 du 5 février 1993,
- le 11 mai 1993, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 362 du 10 août 1993,
- le 29 juin 1993, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 421 du 13 septembre 1993,
- le 13 avril 1994, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 137 du 31 août 1994; et
- le 9 mai 1995, suivant acte publié au Mémorial C, numéro 404 du 24 août 1995.

2.- Conformément à l'article 5 des statuts, modifiés par acte du notaire soussigné en date du 9 mai 1995, le capital autorisé de la société est fixé à douze millions de £ Sterling (12.000.000.- GBP) et tous les pouvoirs ont été accordés au Conseil d'Administration pour réaliser ce capital autorisé en une fois ou par tranches.

3.- Suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 1994, le capital social a été augmenté à dix millions quatre cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq £ Sterling quatre-vingt-quinze Pennys (10.425.645,95 GBP), représenté par dix millions quatre cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions (10.404.799), sans désignation de valeur nominale.

Conformément à une décision du Conseil d'Administration prise dans sa séance du 8 novembre 1996, quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles ont été émises.

Monsieur Norbert Schmitz déclare que ces nouvelles actions ont été entièrement libérées, le prix d'émission étant d'un £ Sterling (1,- GBP) par action.

Il en a été justifié au notaire soussigné que la somme de quarante-cinq mille £ Sterling (45.000,- GBP) a été versée en numéraire et mise à la disposition de la société, ce que le notaire soussigné certifie expressément.

Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à dix millions quatre cent soixante-dix mille six cent quarante-cinq £ Sterling quatre-vingt-quinze Pennys (10.470.645,95 GBP), représenté par dix millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions (10.449.799), sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, relatifs à la présente augmentation de capital est estimé approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Schmitz, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1996, vol. 828, fol. 77, case 11. – Reçu 23.387 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996.

F. Kessler.

(42961/219/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996.

F. Kessler.

(42762/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

PER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 22.115.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour PER INVESTMENTS S.A.

KREDIETRUST S.A.

Signature

Signature

(42969/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

PER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 22.115.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 1996

– Monsieur Johan Goddaer, directeur financier, Borgerhout (B) est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Van Quickenborne. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

– Monsieur Johan Goddaer est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

PER INVESTMENTS S.A.

P. Decoodt J. Van Quickenborne
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42970/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

PARAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.228.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour PARAGON S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42966/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

PERIOSTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.308.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 18 novembre 1996

Monsieur Davide Verga, directeur de société, I-Milano, a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Ottone Radicati, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

La démission de Monsieur Ottone Radicati et la décharge à lui donner pour sa gestion ainsi que la ratification de la cooptation de Monsieur Davide Verga seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Certifié sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
F. Mesenburg J. E. Lebas
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42971/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

PERLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour PERLMAR S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42972/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

RESSOURCES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESSOURCES INTERNATIONALES S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(42982/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

RESSOURCES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESSOURCES INTERNATIONALES S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(42983/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

RESSOURCES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESSOURCES INTERNATIONALES S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(42984/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

RESSOURCES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESSOURCES INTERNATIONALES S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(42985/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

RESSOURCES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESSOURCES INTERNATIONALES S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(42986/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour RANCOIS HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42979/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

SCHEER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 1, place de la Gare.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du vingt-sept décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Diekirch, le 2 janvier 1997, vol. 593, fol. 37, case 10, que la société à responsabilité limitée ARENS, SCHEER & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 79, avenue du X Septembre, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée SCHEER FRERES, S.à r.l., avec siège social à L-1616 Luxembourg, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses décisions qui sont:

- 1) de prononcer la dissolution de la société SCHEER FRERES, S.à r.l., avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
- 2) de prendre à sa charge tout le passif de la société dissoute et de transférer tous les actifs de la même société à son profit.

La société comparante se trouvant investie de tous les éléments actifs et passifs de la société SCHEER FRERES, S.à r.l., la liquidation de cette société est à considérer comme définitivement clôturée.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 13 janvier 1997.

F. Unsen.

(02736/234/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1997.

SCHEER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 1, place de la Gare.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du vingt-sept décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Diekirch, le 2 janvier 1997, vol. 593, fol. 37, case 9,

que le capital social de la société à responsabilité limitée SCHEER FRERES, S.à r.l., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 1, place de la Gare, au montant de cinq cent quatre mille francs (504.000,-), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, appartient pour la totalité à la société à responsabilité limitée ARENS, SCHEER & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 79, avenue du X Septembre.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 13 janvier 1997.

F. Unsen.

(02857/234/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1997.

RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(42987/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.836.

Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue extraordinairement le 23 août 1996

à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes sortants pour une période de 3 ans.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42988/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

PERSPECTIVES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 34.330.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 4 novembre 1996 que Klaus Richter, ingénieur, demeurant à Baden-Baden, Allemagne, Michel Thibal, employé privé, demeurant à Luxembourg, Madame Fara Chorfi, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été élus administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour un terme d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La société I.G.C. S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société pour un terme d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le siège social de la société a été transféré du 8, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg au 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42973/735/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 décembre 1996.

G. d'Huart.

(43020/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

CANTRADE INVEST.*Mitteilung an die Anteilhaber der Subfonds*

Der Verwaltungsrat der CANTRADE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. hat, mit der Zustimmung der Depotbank, folgendes beschlossen:

1. Änderung der Vertragsbedingungen

Die Vertragsbedingungen werden wie folgt geändert:

Art. 2. Die Anlagepolitik, im zweiten Absatz nach:

«wie auch akzessorisch Optionsscheine auf Anleihen» wird «Aktien und anderen Kapitalanteilen» hinzugefügt.

Art. 5. Nettoinventarwert, der erste Abschnitt wird ersetzt durch:

«Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip, an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeder Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg, mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen, Ruhetagen.»

Art. 7. Ausgabe und Konversion von Anteilen, im dritten Abschnitt wird «Bankgeschäftstag» durch «Geschäftstag» ersetzt.

Art. 10. Verwaltungsgebühr, der Text wird folgendermassen abgeändert:

«Die Verwaltungsgesellschaft hat Anrecht auf eine Kommission von maximal 2,6 % p. a. monatlich berechnet auf dem mittleren Gesamtvermögen des jeweiligen Subfonds während des betreffenden Monats pro rata temporis berechnet, und am Monatsende belastet.»

Art. 11. Veröffentlichung, im ersten Abschnitt wird «Bankgeschäftstag» durch «Geschäftstag» ersetzt.**2. Änderungen im Verkaufsprospekt**

Der Verkaufsprospekt wird gemäss diesen Änderungen angepasst.

Diese Änderungen treten am Tag ihrer Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 11. Februar 1997, in Kraft.

Luxemburg, den 28. Januar 1997.

Die Verwaltungsgesellschaft
CANTRADE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Die Depotbank
UNION DE BANQUES SUISSES
(LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05736/027/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

WALKER & TERRELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.253.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée WALKER & TERRELL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 26.253;

ladite société a été constituée par un acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 1987, publié au Mémorial C, numéro 318 du 10 novembre 1987,

les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 22 avril 1996, publié au Mémorial C no 326 en date du 12 août 1996.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Vania Baravini, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La Présidente désigne comme secrétaire, Madame Elena Di Caro, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateurs Madame Milia Gatto et Monsieur Reno Tonelli, employés de banque, demeurant à Rombas (F) respectivement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social de six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.500.000,-), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de vingt-six millions de francs luxembourgeois (LUF 26.000.000,-) en vue de porter le capital social de six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.500.000,-) à trente deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 32.500.000,-), par création de deux mille six cents (2.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement;

2. suppression pour autant que de besoin du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;

3. souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire;

4. modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations de la Présidente, et se considérant comme dûment constituée, a délibéré sur le point porté à l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de vingt-six millions de francs luxembourgeois (LUF 26.000.000,-), en vue de porter le capital social de six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.500.000,-) à trente deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 32.500.000,-), par la création de deux mille six cents (2.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement, par un apport en espèces, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire, la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée FINLOMBARDO, avec siège social à Bergamo (I), est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire, donnée le 4 novembre 1996 à Bergamo (I).

Ladite renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant au nom et pour le compte de l'autre actionnaire, à savoir la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée MARNILUX S.A. avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bergamo (I) en date du 4 novembre 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société WALKER & TERRELL S.A., et a déclaré souscrire au

nom et pour le compte de la société MARNILUX S.A. prénommée, à toutes les deux mille six cents (2.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-).

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par la société MARNILUX S.A., préqualifiée.

Libération

La société MARNILUX S.A. représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des deux mille six cents (2.600) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces de vingt-six millions de francs luxembourgeois (LUF 26.000.000,-).

La contre-valeur en liras italiennes de ce montant se trouve dorénavant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée des actionnaires décide la modification de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 32.500.000,-), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi. La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 340.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, E. Di Caro, M. Gatto, R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 1996, vol. 828, fol. 52, case 11. – Reçu 260.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996.

J. Delvaux.

(43049/208/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

WALKER & TERRELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 26.253.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996.

Signature.

(43050/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

HL - DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 12, rue de Mondorf.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Herminio Abreu Lopes, indépendant, demeurant à L-5690 Ellange, 12, rue de Mondorf.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HL - DECORATION, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de stores, de tringles de rideaux, et d'autres articles de la branche concernée, ainsi que l'entretien et les manutentions normales que comporte la vente, la mise et la remise en état desdits articles.

Elle peut procéder à toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, civiles, commerciales et financières généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou étant susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées comme suit par l'associé unique Monsieur Herminio Abreu Lopes, prénommé, ce pourquoi l'associé unique se donne quittance et décharge:

a) par l'apport d'un véhicule Ford Transit, avec plaque d'immatriculation TS 466, évalué à trois cent quatre-vingt-dix mille francs (390.000,- LUF)

b) par l'apport d'un lot de matériel de montage et d'outillage divers, ainsi que d'un lot de matériel de bureau, évalués en tout à cent vingt-cinq mille francs (125.000,- LUF)

le tout suivant liste d'inventaire annexée aux présentes.

Ladite liste restera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Herminio Abreu Lopes, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-5690 Ellange, 12, rue de Mondorf.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Abreu Lopes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 94S, fol. 31, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 3 décembre 1996.

P. Bettingen.

(43062/202/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

GOMAREAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. GOMAFIN N.V., société de droit belge, établie et ayant son siège social Muizelstraat 2, B-8560 Moorsele, ici représentée par Monsieur Pascal Goemaere, ci-après qualifié sub 2.,

2. Monsieur Pascal Goemaere, gérant de sociétés, demeurant Radestraat 45, B-8792 Desselgem, Belgique,

3. Monsieur Jacques Goemaere, gérant de sociétés, demeurant Sint Katriensteenweg 74, B-8520 Kurne, Belgique,

4. Monsieur Carlos Goemaere, gérant de sociétés, demeurant Kobbestraat 32, B-8511 Aalbeke, Belgique.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle existera sous la dénomination de GOMAREAL.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social de la Société pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la Société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses

activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute selon les dispositions de l'article 29 ci-après.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions, même entièrement libérées, sont nominatives. La Société pourra émettre des certificats nominatifs représentant un multiple d'actions. Toutefois, la propriété des actions au regard de la Société s'établit par l'inscription dans le registre des actions.

Art. 7. Le capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront, à moins que l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi, n'en décide autrement, offertes par préférence aux propriétaires des actions existantes au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux; dans la mesure où il subsistera, le droit de préférence s'exercera dans le délai et aux conditions fixées par l'assemblée générale qui règlera notamment les modalités de souscription des titres non souscrits en vertu de ce droit. En cas d'émission d'actions non entièrement libérées, les appels de fonds seront décidés et notifiés aux seuls actionnaires par le Conseil d'Administration.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la Société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 9. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Toutes cessions d'actions au profit d'une personne non actionnaire est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

Aux effets ci-dessus, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions nominatives doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi, il est déchu de son droit de préemption.

Si aucun actionnaire n'entend exercer son droit, à défaut d'avoir reçu l'information de l'exercice de son droit de préemption par un quelconque des actionnaires dans le délai de quinze (15) jours prévu à l'alinéa qui précède, le Conseil d'Administration informera l'actionnaire cédant ainsi que les actionnaires cessionnaires qui auront été indiqués par l'actionnaire cédant, du fait que la cession d'actions, telle que proposée par l'actionnaire cédant est acceptée.

Le Conseil d'Administration vérifiera la cession d'actions quant à sa régularité formelle et quant à sa conformité aux présents statuts et opérera le transfert au registre des actions.

Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

Dans ce cas, la règle de proportionnalité telle que prévue ci-devant sera écartée au profit de celui ou de ceux des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption.

Le prix de rachat des actions cédées ne pourra être inférieur à la valeur nominale de l'action ou à la valeur comptable de l'actif net par action.

Le prix de rachat est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Art. 10. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et qui peut les révoquer à tout moment.

Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six ans. Ils prennent fin immédiatement après expiration de ce terme. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont, dans la mesure et aux conditions prévues par la loi, le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

Art. 11. Le Conseil d'Administration élit un président et peut élire un ou deux vice-présidents parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, ou du ou des vice-présidents, le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider les réunions du Conseil d'Administration.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un vice-président.

Les réunions ont lieu à l'endroit, aux jour et heure désignés dans les avis de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité absolue des votants.

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, aura la même valeur juridique qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée et tenue. Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même forme et signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Les copies ou extraits sont signés par le délégué à la gestion journalière de la Société ou par un administrateur.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnifiera tout administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront supportés par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui auront été intentés à leur encontre en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société.

Sur la demande expresse de la Société, une indemnisation identique pourra être accordée aux administrateurs ou fondés de pouvoir des sociétés dont la Société est actionnaire ou créancière et ce, même si ces administrateurs ou fondés de pouvoir n'auraient normalement pas droit à l'indemnisation.

Une indemnisation est exclue dans les cas où le(s) administrateur(s) ou le(s) fondé(s) de pouvoirs ou toute(s) autre(s) personne(s) à indemniser (telle que définies ci-dessus) s'est ou se sont rendue(s) coupable(s) de faute grave, de dol, de négligence, ou s'ils ont manqué à leurs devoirs envers la Société ou les sociétés dont cette dernière est créancière ou actionnaire.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et ne sera allouée que si la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société.

La Société appréciera souverainement après avis de son conseiller juridique, si une personne a ou non manqué à ses devoirs envers la Société et si, par conséquent, elle pourra ou non être indemnisée conformément aux dispositions du présent article.

Le droit à indemnisation tel que décrit ci-dessus n'empêchera pas les personnes sus-qualifiées de prétendre éventuellement à d'autres droits légaux, conventionnels ou statutaires.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de toutes personnes auxquelles des pouvoirs de signature auront été conférés par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Lorsque la délégation de la gestion journalière est faite à un ou plusieurs membres du Conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Art. 18. La Société est surveillée par un réviseur d'entreprises externe qui sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 19. L'assemblée générale peut accorder aux administrateurs une indemnité pour soins et débours. Le Conseil d'Administration peut accorder des indemnités aux administrateurs qui remplissent des fonctions spéciales.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, chaque premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le Conseil d'Administration.

Les assemblées générales sont présidées par le président du Conseil d'Administration ou son représentant, ou à son défaut, par une personne à désigner par l'assemblée générale.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le Conseil d'Administration. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations. Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par télex ou par télégramme un mandataire lequel peut ne pas être actionnaire.

Les assemblées générales ordinaires et les assemblées extraordinaires prennent leurs décisions à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et votant.

Art. 21. Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits sont signés par le délégué à la gestion journalière ou par le représentant de la Société ou bien par un administrateur.

Art. 22. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 24. A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dressera le bilan et le compte de profits et pertes en conformité avec la loi.

Art. 25. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le fonds de réserve atteindra le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du Conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve ainsi que le report à nouveau.

Il peut être procédé au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 26. Après l'adoption des comptes, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge n'est valable que si les comptes ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la Société, et, quant aux actes faits en dérogation des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 27. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur proposition du Conseil d'Administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que pour autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles touchant à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le Conseil d'Administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, sans préjudice des dispositions de la loi prévoyant l'approbation de l'assemblée générale des obligataires pour les modifications touchant à l'objet ou à la forme de la Société.

Art. 28. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 29. A tout époque, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, prononcer la dissolution de la Société. En ce cas, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser l'actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif. Sur l'actif net provenant de la liquidation après l'extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 30. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et des réassurances telle que modifiée.

Souscription et libération

Le capital de la Société a été souscrit comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (LUF)	Nombre d'actions
1. GOMAFIN	49.970.000,- LUF	4.997
2. Pascal Goemaere	10.000,- LUF	1
3. Jacques Goemaere	10.000,- LUF	1
4. Carlos Goemaere	10.000,- LUF	1
Total:	50.000.000,- LUF	5.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ six cent mille francs (600.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Pascal Goemaere, gérant de sociétés, demeurant Radestraat 45, B-8792 Desselgem,
- Monsieur Jacques Goemaere, gérant de sociétés, demeurant Sint Katriensteenweg 74, B-8520 Kuurne,
- Monsieur Carlos Goemaere, gérant de sociétés, demeurant Kobbestraat 32, B-8511 Aalbeke,
- Monsieur Frédérick Gabriel, directeur, demeurant c/o GECALUX, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs expirera le jour de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

2. Ils décident de nommer Monsieur André Clybouw, 73, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg, réviseur d'entreprises de la Société.

Cette nomination est valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1998.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

4. Le siège est fixé à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Goemaere, J. Goemaere, C. Goemaere, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 94S, fol. 33, case 7. – Reçu 500.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 décembre 1996.

P. Decker.

(43060/206/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

MATRIX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-second of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PANINVEST INVESTMENT INC., a company established under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Panama-City,

here represented by Mister Georges Deitz, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 22 of November 1996;

2) SELRAH INVEST AG, a company established under the laws of Switzerland, having its registered office in Zug (Switzerland),

here represented by Mister Georges Deitz, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 22 of November 1996.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of MATRIX S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has for object the taking of participating interests, in whatever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities and real estate property, either by way of contribution, estate property, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at two million Luxembourg francs (2,000,000.- LUF), represented by two hundred (200) shares with a par value of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company. Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of July at eleven a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-seven.

2) The first annual general meeting will be held in the year one thousand nine hundred and ninety-eight.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the shares as follows:

1) PANINVEST INVESTMENT INC., prenamed, one hundred and ninety-nine shares	199
2) SELRAH INVEST AG, prenamed, one share	1
Total: two hundred shares	200

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of two million Luxembourg francs (2,000,000.- LUF) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about ninety thousand Luxembourg Francs (90,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) PANINVEST INVESTMENT INC., prenamed, represented by Mister Georges Deitz,
 - b) SELRAH INVEST AG, prenamed, represented by Mister Roland Mertens,
 - c) Mister Vincenzo Amato, company manager, residing in Verona (Italy).
- 2) Has been appointed auditor:
PRICE WATERHOUSE S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of nineteen hundred and ninety-eight.
- 5) The registered office is fixed at L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société de droit panaméen PANINVEST INVESTMENT INC., ayant son siège social à Panama-City, ici représentée par Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 novembre 1996 à Luxembourg;
 - 2) La société de droit suisse SELRAH INVEST AG, ayant son siège social à Zug, Suisse, ici représentée par Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 novembre 1996 à Luxembourg.
- Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATRIX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juillet à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société PANINVEST INVESTMENT INC., prénommée, cent quatre-vingt-dix-neuf actions 199

2) La société SELRAH INVEST AG, prénommée, une action 1

Total: deux cents actions 200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - 1) La société PANINVEST INVESTMENT INC., prénommée, représentée par Monsieur Georges Deitz,
 - 2) La société SELRAH INVEST AG, prénommée, représentée par Monsieur Roland Mertens,
 - 3) Monsieur Vincenzo Amato, directeur de société, demeurant à Vérone (Italie).
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société PRICE WATERHOUSE S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 24-26 avenue de la Liberté.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
- 5) Le siège social est fixé à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Deitz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 94S, fol. 55, case 6. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

F. Baden.

(43066/200/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

SOCIETE ADRAMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.004.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1996

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieur Georges Bettermann, Guy Glesener et Jacques Tordoor de leur poste d'Administrateur de la société et de Monsieur Edmond Ries de son poste de Commissaire de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Christian Depienne, employé privé, 31, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm
- Marcel Verhasselt, employé privé, 1, rue de Schiffflange, L-3316 Bergem
- Eddy Vanden Berghe, employé privé, 45, avenue de la Libération, L-5969 Itzig

et comme nouveau commissaire:

- Jean-Luc Geraerts, employé privé, 55, rue Sainte Croix, B-6700 Arlon
- jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon 283.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43001/531/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

P.P.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur - Augmentation de capital

Le Conseil d'administration de la S.A. P.P.A., réuni le 26 septembre 1996 au siège social, a acté la démission de M. Antoine Van Helleputte en qualité d'administrateur, cette démission a pris effet le 26 septembre 1996.

La présente publication est destinée à rendre cette démission opposable aux tiers.

Le Conseil a coopté lors de sa réunion du 5 octobre 1996 Mme Gabrielle Horemans en qualité d'administrateur en remplacement du démissionnaire, et elle assurera ces fonctions jusqu'à la prochaine A.G.

Lors de sa séance du 27 janvier 1997, le Conseil a pris la décision de convoquer une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires le 1^{er} mars 1997 dont l'ordre du jour sera:

Ordre du jour:

1. nomination d'un administrateur
2. approbation du rachat des actions de M. Gilbert Hendlisz
3. augmentation du capital social de la S.A. P.P.A. afin de porter le capital à 6.500.000,- frs, les nouvelles actions étant offertes par préférence aux anciens actionnaires au prorata de leurs participations actuelles
4. examen de la demande de M. Van Helleputte d'être remboursé de sa souscription initiale au capital de la société.

La présente publication vaut convocation de tous les actionnaires à l'A.G. du 1^{er} mars 1997 avec l'ordre du jour ci-dessus précisé.

Pour extrait conforme
F. Plas G. Van Keulen
Administrateurs

(00328/000/25)

TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, Centre Neuberg.
R. C. Luxembourg B 35.177.

Dividend announcement

TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS will pay dividends to the Shareholders of the following Funds as of record on February 6th, 1997, against presentation of the respective coupons:

Fund	Currency	Amount per Share	Coupon number	Payment date
Templeton Global Income Fund - Class A	USD	0.060	17	14th February 1997
Templeton Emerging Markets Fixed Income	USD	0.065	17	14th February 1997

Fund-Class A

Principal Paying Agent:

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

The Shares are traded ex-dividend as from February 7th, 1997.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest Templeton office:

Edinburgh

Tel: Toll-free from U.K. 0800 37 43 26, International (44) 131 469 4000

Fax: (44) 131 228 4506

Frankfurt

Tel: (49) 69 272 23 272

Fax: (49) 69 272 23 120

Hong Kong

Tel: (852) 2877 7733

Fax: (852) 2877 5401

Luxembourg

Tel: (352) 46 66 67 212

Fax: (352) 22 21 60

February 1997.

(00338/755/30)

*The Board of Directors.***COMPAGNIE FINANCIERE DU HAMEAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.707.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mars 1997 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (00223/045/16)

*Le Conseil d'Administration.***REALINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 22.490.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mars 1997 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g) nominations statutaires;
- h) divers.

I (00224/045/18)

*Le Conseil d'Administration.***HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 5 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00310/009/17)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 27.614.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich will be held on *February 24th, 1997* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1996
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Ratification of the co-option, resignation of Mr Henrik Rung and election of Mr Benny Hofmann
5. Receipt of and action on nomination for election of the Directors and of the Auditor for a new statutory term
6. Other business

I (00329/526/16)

The Board of Directors.

PLACINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.182.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 février 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00032/534/16)

Le Conseil d'Administration.

JUNA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 51.464.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 février 1997 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00093/660/14)

Le Conseil d'Administration.

CHABROS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.023.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 mars 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 1997 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (00098/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SIROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 février 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (00182/005/15)

Le Conseil d'Administration.

GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.527.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, le 18 février 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Adoption du bilan et du compte de profits et pertes aux 31 décembre 1994 et 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège.
6. Divers.

II (00118/595/17)

Le Conseil d'Administration.

ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, montée Pilate.
R. C. Luxembourg B 34.976.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 février 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (00155/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GUARANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 février 1997 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (00181/005/15)

Le Conseil d'Administration.

KANAKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.535.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 février 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (00156/526/14)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBILIERE DE FENTANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.284.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 février 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des derniers comptes.
2. Liquidation de la S.A. IMMOBILIERE DE FENTANGE.
3. Divers.

II (00109/000/13)

Pour le Conseil d'Administration.

ECOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.369.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 février 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (00157/526/14)

Le Conseil d'Administration.

LUEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.032.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 février 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (00158/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 6.009.

Les actionnaires de la société sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 février 1997 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social.
2. Démissions et nominations d'administrateurs, directeurs et commissaires.
3. Divers.

II (00176/000/13)

Le Conseil d'Administration.
